Jour de séance 13 le mardi 17 novembre 2026

13 h

Prière.

M^me^ Vautour, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 novembre 2026

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit le 6 novembre 2026 et étudie le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi,* qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Natacha Vautour, députée

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Legacy donne avis de motion 9 portant que, le mardi 1^er^ décembre 2026, appuyé par la première ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La séance est levée à 14 h 14.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission
des services d'aide juridique
du Nouveau-Brunswick pour 2025-2026 (6 novembre 2026) ;

rapport annuel de la Commission de police du Nouveau-Brunswick pour 2024-2025 (13 novembre 2026) ;
rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour 2025-2026 (13 novembre 2026).